

Mise à jour d'Emploi et Développement social Canada concernant le rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes sur le rapport 2018 du vérificateur général du Canada, Formation à l'emploi pour les autochtones (suivi des recommandations 5 et 7)

En réponse au rapport du Comité permanent des comptes publics sur le rapport de 2018 du vérificateur général du Canada sur la formation à l'emploi pour les Autochtones, EDSC s'est engagé à fournir au comité les documents suivants :

- Un rapport annuel sur les résultats du projet pilote de l'enquête et l'inventaire des compétences, utilisé pour orienter la conception de programmes et mieux personnaliser les interventions des clients en lien avec la demande du marché du travail. Le premier rapport devait être présenté le 30 avril 2021, les autres rapports devant l'être d'ici le 30 avril 2022 et le 30 avril 2023 (recommandation 5) ;
- Un rapport sur les résultats des activités de surveillance du nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones qui devait être présenté le 30 septembre 2021 (recommandation 7).

Concernant la *recommandation 5*, EDSC fournit les rapports annuels de 2018-2019 et 2019-2020 du projet pilote de l'information sur le marché du travail (IMT) et l'inventaire des compétences des Premières Nations (annexes A1 et A2). Le projet est une initiative communautaire qui visait à permettre de générer de l'IMT locale à jour et d'établir un inventaire central des compétences des membres des collectivités du côté des Premières Nations participantes. La mesure permet aux fournisseurs de services du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (programme FCEA) et à d'autres fournisseurs de services communautaires de planifier les activités pour répondre aux besoins en compétence et formation de leurs clients et collectivités, cerner et relever les défis en matière d'emploi et de formation, jumeler les clients et les membres des collectivités aux emplois et aux programmes de formation offerts au niveau local.

Même si la portée initiale du projet pilote consistait à combler les lacunes en matière d'IMT dans les réserves, celle-ci s'est élargie en automne 2021 pour tenir compte de tous les membres des collectivités, quel que soit leur lieu de résidence. La collecte de données au niveau communautaire a été un grand succès, 68 Premières Nations dans six provinces et deux territoires y ayant participé à ce jour. L'intérêt croissant suscité par le projet pilote du côté des réseaux autochtones témoigne de ce succès et confirme la nécessité de faire de l'IMT détaillée à jour une priorité pour les collectivités autochtones. Le projet devrait s'achever en mars 2023, principalement en raison des retards accusés dans le contexte de la COVID-19.

Des rapports annuels sont à la disposition des Premières Nations participantes, lesquels documentent les progrès continus du projet pilote, y compris l'amélioration continue pour ce qui est des outils, des processus et de la méthode d'enquête, des pratiques exemplaires et des leçons tirées.

Quant à la *recommandation 7*, le Ministère fournit le rapport sur les résultats des activités de suivi du programme FCEA qu'il a mené pour l'exercice 2019-2020 (annexe A3). Comme indiqué dans la mise à jour du 15 juin 2020 au Comité permanent des comptes publics sur le rapport de 2018 du vérificateur général du Canada sur la formation à l'emploi pour les autochtones, des activités de suivi spécifiques visent chacun des organismes autochtones de prestation de services conformément à leur évaluation de la capacité ainsi que leur entente de contribution.

Dans l'ensemble, les activités de suivi du programme FCEA, menées par le Ministère pour l'exercice 2019-2020, ont répondu aux attentes. Dans certains cas, la pandémie a eu une incidence sur la capacité d'EDSC de mener les activités de suivi, et cela, en raison des mesures de distanciation sociale, des restrictions de voyage et des fermetures de bureaux qui avaient empêché les bénéficiaires de faire rapports ou nuire à leur capacité d'en faire. Dans ce contexte, le Ministère a adopté des mesures de souplesse visant la production de plusieurs rapports pour permettre aux bénéficiaires touchés d'en retarder la soumission. Les activités de suivi programmées pour la période ont été lancées mais n'ont pu être achevées avant la réception de ces rapports. Le Ministère poursuivra ses efforts afin de s'assurer que les activités de suivi impactées soient complétées et documentées de façon appropriée.

L'examen des activités de suivi a contribué à des améliorations d'éléments de la prestation de services, mis en œuvre en 2021 :

- Le Système commun pour les subventions et les contributions (SCSC), soit une application logicielle permettant d'appuyer les activités de gestion et d'administration des programmes de subventions et contributions (S et C) du Ministère, a été modifié pour intégrer le cadre de suivi propre au programme FCEA;
- L'Outil de gestion des ententes (OGE), soit un outil visant à permettre d'appuyer les agents du programme FCEA, a été mis à jour et en œuvre pour simplifier les processus internes et renforcer la cohérence au niveau national.

Le rapport sur les résultats des activités de suivi du programme FCEA a également éclairé l'élaboration d'une approche visant les prochains examens.